

**Chauffage
urbain**

MÉTROPOLE

GRAND

LYON

Sud-Ouest Lyonnais par



GUIDE PRATIQUE

Pour les abonnés et usagers du réseau
de chaleur urbain sud-ouest Lyonnais



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME



**AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

BIENVENUE

Une question concernant le fonctionnement du réseau ou la gestion de votre contrat ? Ce guide vous apporte des éléments de réponse.

Notre équipe est à votre disposition pour vous accompagner :



contact.sudouestlyonnais@groupe-coriance.fr

Sommaire

Le réseau de chaleur sud-ouest Lyonnais

p.3

Les atouts du réseau

p.4

Les acteurs du projet

p.5

Comment fonctionne un réseau de chaleur urbain ?

p.6

Quelles énergies pour vous chauffer ?

p.7

Réseau public et réseau privé

p.8

Conseil pour l'entretien des réseaux privés

p.9

Facturation et tarifs

p.10

Des éco-gestes au quotidien

p.11

Ecorenov

p.12

Dispositif «mieux chauffer»

p.13

S'informer et contacts

p.14-15

Réseau de chaleur sud-ouest Lyonnais

Les réseaux de chaleur urbains, vecteurs d'énergies locales et renouvelables, constituent un pilier incontournable de la politique de transition énergétique de la Métropole de Lyon.

Dans ce contexte, La Métropole de Lyon a confié à Coriance, dans le cadre d'une Délégation de Service Public, l'exploitation du réseau de chauffage urbain Sud-Ouest Lyonnais.

À terme, un réseau de 38 km alimentera l'équivalent de 14 500 logements répartis sur les trois communes de La Mulatière, Oullins-Pierre-Bénite et Saint-Genis-Laval.

En évitant chaque année l'émissions de 23 000 tonnes de CO₂, le réseau est un véritable atout pour accélérer la transition énergétique du territoire.

Au-delà des bénéfices environnementaux, le réseau permettra aux habitants du territoire de disposer d'un prix de la chaleur compétitif et stable sur le long terme (décorrélé du prix des énergies fossiles).

Les travaux permettront de raccorder notamment

- **Etablissements hospitaliers**
- **Ecoles**
- **Collèges**
- **Sites industriels**
- **Résidences de bailleurs**
- **Copropriétés**
- **Bureaux**
- **Bâtiments administratifs**

Les atouts du réseau



Une solution durable et respectueuse de l'environnement

- | Le réseau valorise des ressources locales et vertueuses.
- | En réduisant l'utilisation des énergies fossiles, le réseau réduit donc les émissions de gaz à effet de serre et participe à la lutte contre le dérèglement climatique.



La maîtrise du coût de l'énergie

- | Le tarif est compétitif et stable sur le long terme car il est fortement décorrélé des marchés internationaux de l'énergie et de la taxation qui pèse sur les énergies fossiles. Le réseau de chaleur bénéficie d'un taux de TVA réduit à 5,5 % et les frais d'entretien sont limités car l'exploitant du chauffage urbain assure l'entretien des équipements de production et de distribution de chaleur. Il n'y a plus de chaudière à entretenir dans le bâtiment, la production de chaleur étant centralisée à l'échelle du réseau de chaleur.



Le confort thermique garanti

- | Le service public de chauffage urbain est disponible en continu durant toute l'année. Le bon fonctionnement des équipements est garanti par une équipe opérationnelle dédiée, joignable 24h/24 et 7j/7.
- | Le raccordement au réseau de chaleur n'a aucune incidence sur la distribution de l'énergie à l'intérieur du bâtiment : vos chaudières (gaz ou fioul) sont simplement remplacées par un échangeur qui permet le transfert de la chaleur depuis le réseau de chauffage urbain vers le réseau du bâtiment.

Les acteurs du projet

Autorité délégante :



Délegataire du service public :



Coriance a créé la filiale SOLEV dédiée au projet :



Les abonnés

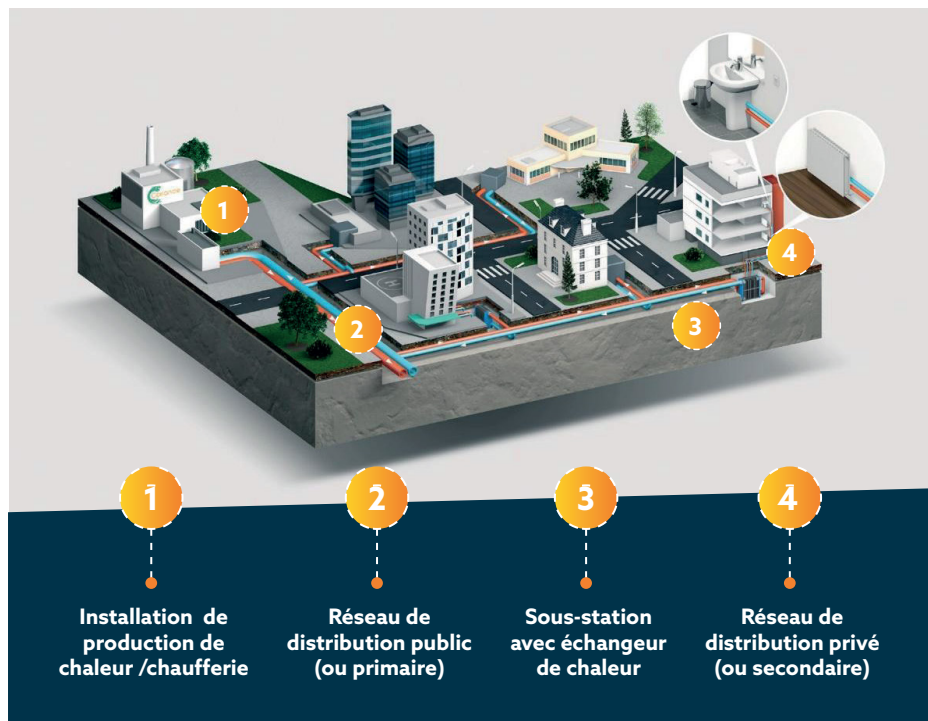
Ce sont les personnes morales ou physiques ayant souscrit une police d'abonnement (bailleurs sociaux, conseils syndicaux, établissements publics, entreprises...).



Les usagers

Ce sont les bénéficiaires finaux du réseau, à savoir les personnes qui utilisent à titre privé ou professionnel les lieux tels que les logements, les bureaux, les écoles, les équipements sportifs et culturels, les établissements de santé, etc. qui sont alimentés par le réseau de chaleur.

Comment fonctionne un réseau de chaleur urbain ?



Un réseau de chauffage urbain, c'est le principe du chauffage central appliqué à l'échelle de plusieurs villes. La chaleur est produite pour l'ensemble des usagers dans plusieurs chaufferies. Elle est acheminée jusqu'aux bâtiments desservis **sous forme d'eau chaude**, par un réseau de canalisations isolées et enterrées sous la chaussée.

Le chauffage urbain fonctionne toute l'année et **fournit du chauffage et de l'eau chaude sanitaire**.

Un réseau de chauffage urbain se compose de deux parties : **le réseau public** (ou primaire) et **le réseau privé** (ou secondaire). Le réseau public produit et achemine la chaleur jusqu'aux pieds des

bâtiments, dans un local dédié que l'on appelle «**sous-station** ». Le réseau privé la distribue à l'intérieur des immeubles. L'exploitation et la maintenance du réseau privé est distincte du réseau public, ces deux réseaux ne sont pas gérés par les mêmes entités.

SOLEV est en charge de la distribution de chaleur sur le réseau public.

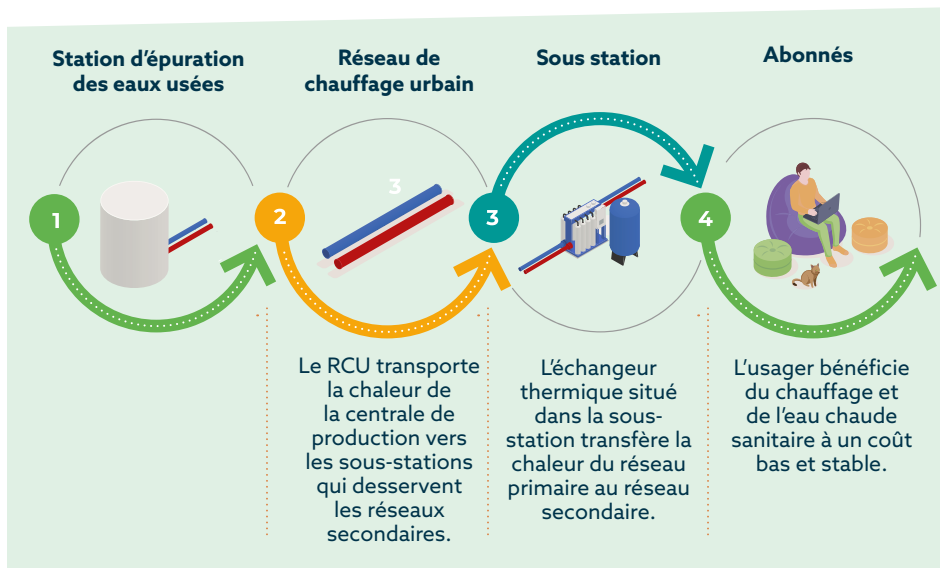
La limite de fourniture se situe juste après l'échangeur de chaleur situé dans la sous-station : l'échangeur est donc entretenu par SOLEV. L'abonné est en charge des installations du réseau privé, il peut en confier l'entretien à un exploitant que l'on appelle « exploitant secondaire ».

Quelles énergies pour vous chauffer ?

Actuellement, le réseau distribue une chaleur produite localement et à 100% par des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R). La valorisation de plusieurs énergies et la complémentarité des moyens de production permettent de garantir un service en continu durant toute l'année.

La chaleur fatale

La chaleur issue du traitement des eaux usées à la station d'épuration d'Oullins-Pierre-Bénite est **récupérée et valorisée pour alimenter le réseau de chaleur**. Cette énergie, auparavant dissipée sans usage, est désormais exploitée, **contribuant ainsi à une optimisation énergétique du territoire et à une réduction des émissions de gaz à effet de serre**.



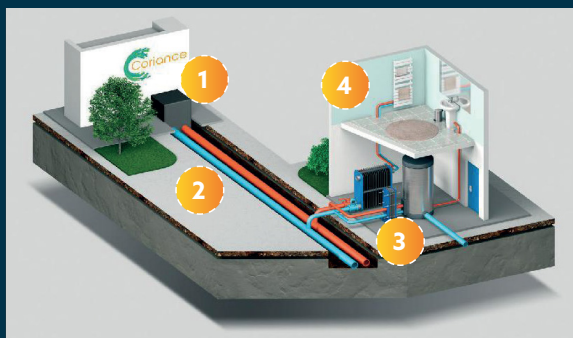
Le biogaz

Le biogaz est utilisé en **appoint ou en secours**, de manière à toujours garantir à nos abonnés et usagers le service de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Réseau public et réseau privé : Quelles responsabilités ?

Dans les sous-stations implantées dans les bâtiments raccordés, la limite de la délégation de service public se situe après les échangeurs de chaleur.

Fonctionnement de la sous-station



- 1 Installation de production de chaleur / chaufferie
- 2 Réseau de distribution primaire
- 3 Sous-station avec échangeur de chaleur
- 4 Réseau de distribution secondaire

Quelles responsabilités ?

Réseau public/primaire

Production et distribution de la chaleur jusqu'aux brides aval des échangeurs

L'exploitant du réseau

Conduit et entretient les ouvrages et installations nécessaires à la production, au transport et à la distribution de la chaleur aux abonnés.

Garantit la fourniture de chaleur nécessaire au chauffage des bâtiments et la production d'eau chaude sanitaire conformément à la police d'abonnement.

Assure le comptage de l'énergie livrée en sous-station.

Se charge des travaux de renouvellement et de gros entretiens des équipements publics (échangeur, régulation primaire, compteur d'énergie etc ...)

Réseau privé/secondaire

Distribution de la chaleur aux usagers au sein des bâtiments raccordés

L'abonné

Met gratuitement à la disposition de l'exploitant du réseau le local accueillant la sous-station.

Est responsable de l'exploitation, du contrôle, de la sécurité des installations secondaires depuis les brides aval de l'échangeur jusqu'aux usagers.

Fournit l'électricité nécessaire au fonctionnement des équipements. Assure le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement des installations secondaires.

Conseils pour l'entretien des réseaux privés

Afin de rendre un service de qualité à l'utilisateur, le Déléguataire assure un rôle de conseil proactif, visant la parfaite articulation entre les ouvrages et équipements du réseau public et les réseaux privés.

Préconisations pour l'entretien des réseaux privés

Maintenir la qualité de l'eau des installations secondaires conforme aux préconisations suivantes, et ce afin d'assurer le bon fonctionnement de l'échangeur de chaleur, garantir la puissance thermique en sous-station et limiter tout risque d'entartrage et de corrosion des circuits secondaires :

pH 8,5 à 10

Th < 10°f

TA < 0,5°f

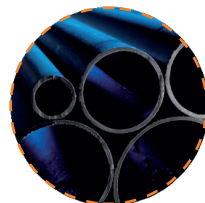
Fer dissout < 0,2 mg/l

Cuivre dissout < 0,1mg/l

Fer total < 1mg/l

Cuivre total < 0,3mg/l

MES < 50mg/l



Mettre en place et entretenir un désemboueur

Prévoir un robinet de lavage de la sous-station, équipé d'un nez de robinet

Mettre en place et entretenir un dispositif anti-retour des eaux (disconnecteur ou clapet) pour le remplissage de l'installation de chauffage ainsi que pour le robinet de lavage présent en sous-station

Prévention de la légionelle

Les légionelles sont des bactéries présentes naturellement dans l'eau et les sols humides. L'eau stagnante et une température comprise **entre 25 et 45°C** favorisent le développement des légionelles. Il est donc conseillé de demander à son exploitant secondaire d'avoir **un suivi rigoureux** de la température de distribution. Et si nécessaire de procéder à des analyses de détection de légionelles.

Facturation et tarifs

Le délégataire adresse une facture mensuelle aux abonnés. Les abonnés répercutent le coût dans les charges des usagers locataires ou propriétaires en y ajoutant les charges d'exploitation de la chaleur au sein de l'immeuble.

L'entretien du réseau privé est confié à un exploitant secondaire. L'abonné signe une **police d'abonnement** sur la base des éléments définis dans le règlement de service et des caractéristiques de ses installations. La **police d'abonnement** précise la nature et les modalités financières de la fourniture de chaleur et éventuellement d'eau chaude sanitaire. Elle définit également la puissance souscrite.

RCU SUD OUEST LYONNAIS

FACTURE

NOM DE L'ABONNE
ADRESSE PORTALE
CODE POSTAL ET VILLE

Compteur : RCU SUD OUEST LYONNAIS
 client :
 Date prise :
 abonnement :

N° client	RCU SUD OUEST	Date prise
1111111111111111		11/11/11

Période du 01/07/2024 au 31/07/2024

Devise: EUR

Article	Description	Qty fact.	Prix unitaire	Montant HT	Montant TTC
02	Abonnement RCU SUD OUEST LYONNAIS	1,00	100,00	100,00	110,00
	Redevance fixe RCU SUD OUEST LYONNAIS	1,00	100,00	100,00	110,00
					220,00

Page: 0

TVA	Taux	Montant TVA
TVA acquiescée et non déductible	20,00	44,00

Total à payer: 264,00

Montant HT Montant TTC

Montant HT	220,00
Montant TVA	44,00
Montant TTC	264,00
Montant régularisé	0,00
Total à payer	264,00

Montant HT Montant TTC

Montant HT	220,00
Montant TVA	44,00
Montant TTC	264,00
Montant régularisé	0,00
Total à payer	264,00

Montant HT Montant TTC

Montant HT	220,00
Montant TVA	44,00
Montant TTC	264,00
Montant régularisé	0,00
Total à payer	264,00

Montant HT Montant TTC

Montant HT	220,00
Montant TVA	44,00
Montant TTC	264,00
Montant régularisé	0,00
Total à payer	264,00

Montant HT Montant TTC

Montant HT	220,00
Montant TVA	44,00
Montant TTC	264,00
Montant régularisé	0,00
Total à payer	264,00

Montant HT Montant TTC

Montant HT	220,00
Montant TVA	44,00
Montant TTC	264,00
Montant régularisé	0,00
Total à payer	264,00

Montant HT Montant TTC

Montant HT	220,00
Montant TVA	44,00
Montant TTC	264,00
Montant régularisé	0,00
Total à payer	264,00

Montant HT Montant TTC

Montant HT	220,00
Montant TVA	44,00
Montant TTC	264,00
Montant régularisé	0,00
Total à payer	264,00

Montant HT Montant TTC

Montant HT	220,00
Montant TVA	44,00
Montant TTC	264,00
Montant régularisé	0,00
Total à payer	264,00

Montant HT Montant TTC

Montant HT	220,00
Montant TVA	44,00
Montant TTC	264,00
Montant régularisé	0,00
Total à payer	264,00

Montant HT Montant TTC

Montant HT	220,00
Montant TVA	44,00
Montant TTC	264,00
Montant régularisé	0,00
Total à payer	264,00

Montant HT Montant TTC

Montant HT	220,00
Montant TVA	44,00
Montant TTC	264,00
Montant régularisé	0,00
Total à payer	264,00

Montant HT Montant TTC

Montant HT	220,00
Montant TVA	44,00
Montant TTC	264,00
Montant régularisé	0,00
Total à payer	264,00

Montant HT Montant TTC

Montant HT	220,00
Montant TVA	44,00
Montant TTC	264,00
Montant régularisé	0,00
Total à payer	264,00

Montant HT Montant TTC

Montant HT	220,00
Montant TVA	44,00
Montant TTC	264,00
Montant régularisé	0,00
Total à payer	264,00

Montant HT Montant TTC

Montant HT	220,00
Montant TVA	44,00
Montant TTC	264,00
Montant régularisé	0,00
Total à payer	264,00

Montant HT Montant TTC

Montant HT	220,00
Montant TVA	44,00
Montant TTC	264,00
Mont	



Le prix de vente de la chaleur (R) est déterminé par la formule :

$$R = (R1 \times \text{MWh consommés}) + (R2 \times \text{puissance souscrite en kW})$$

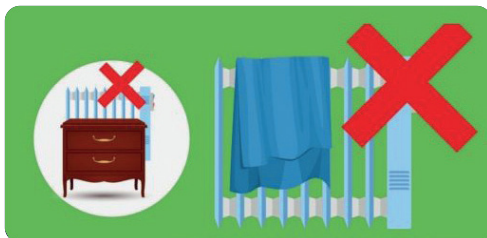
Le prix de la chaleur se décompose en deux termes

- » Le R1 correspond au coût de l'énergie effectivement consommée pendant la période, mesurée par le compteur en sous-station. Il est calculé en multipliant la consommation, en MWh, par un prix unitaire qui reflète le coût des énergies nécessaires à la fourniture de chaleur. Le réseau étant majoritairement alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, le R1 bénéficie du taux réduit de TVA de 5,5%.
- » Le R2 représente les frais d'abonnement. Il correspond aux frais fixes du réseau, répartis entre les abonnés en fonction de leur puissance souscrite, c'est-à-dire de la puissance thermique mise à disposition par l'exploitant du réseau, exprimée en kW. Chaque mois, 1/12e du R2 annuel est facturé. Le R2 bénéficie du taux réduit de TVA de 5,5% pour tous les raccordements au réseau de chaleur.

Des éco-gestes au quotidien

Pour réduire sa consommation d'énergie et faire des économies, adoptons quelques gestes simples qui permettent de préserver non seulement sa qualité de vie mais également l'environnement.

N'encombrez pas les systèmes de chauffage



Entretenez vos équipements de chauffage et évitez les chauffages mobiles

Chauffez-vous à la bonne température



Retrouvez tous nos éco-gestes du quotidien sur



contact.sudouestlyonnais@groupe-coriance.fr

Ecorenov, le service d'aide à l'éco-rénovation des logements

ECORENO'V est un service de la Métropole de Lyon pour conseiller et accompagner les projets d'éco-rénovation de l'habitat. Tous les porteurs de projets peuvent prendre contact avec l'ALEC Lyon, porte d'entrée du dispositif.

Qu'est-ce que l'éco-rénovation ?

C'est une démarche de rénovation thermique globale et performante visant à ramener un bâtiment ancien à un niveau de performance énergétique équivalent voire supérieur au niveau BBC Bât. Basse Consommation.

Pour permettre cela, en copropriété ou en maison individuelle, il est nécessaire d'engager une action globale sur le bâti (fenêtres, isolation, système de chauffage et de ventilation...).

La Métropole de Lyon s'est engagée dans cette voie en créant le dispositif ECORENO'V, pour vous accompagner techniquement et vous aider financièrement dans votre démarche.

Les bénéfices



Améliorer son confort

Avec des travaux d'isolation, un système de chauffage et de ventilation performant, vous réduisez courant d'air et pertes de chaleur. Résultat : un confort thermique optimal en toutes saisons.



Maîtriser ses charges

En évitant les pertes d'énergie, vous réduisez votre consommation, et vos factures d'électricité et de chauffage.



Valoriser son bien

Un logement bien rénové obtiendra une meilleure étiquette énergie. Il se vendra ou se louera mieux !

En dix ans d'existence, Écoréno'v a contribué à l'éco-rénovation de près de 40 000 logements... pourquoi pas le vôtre ?



alec-lyon.org



Profitez des fonds d'incitation aux économies d'énergie !

Dispositif «Mieux chauffer»

« **Mieux Chauffer** » est une aide financière mise à disposition des abonnés éligible au règlement pour les aides de la Métropole de Lyon à la rénovation de l'habitat privé (ECORENOV') **pour les accompagner dans la rénovation énergétique de leur bâtiment**. Il s'agit d'un compte individuel ouvert lors de la signature de la police d'abonnement, destiné à financer des prestations d'ingénierie énergétique :

- Un accompagnement à la mise en place d'un contrat d'exploitation secondaire avec objectifs de performance énergétique ;
- Un audit énergétique ou un diagnostic de performance énergétique ;
- Une mission de maîtrise d'œuvre : diagnostic, APS ou APD.

Aide au financement d'installation de panneaux photovoltaïques

Pour les abonnés non concernés par le dispositif «Mieux chauffer», un compte dédié est automatiquement ouvert et crédité dès la signature de la police d'abonnement. Ce montant peut être utilisé pour **financer l'installation de panneaux photovoltaïques** sur une surface d'au moins 150 m², à condition que les travaux soient réalisés par un professionnel référencé.

Profitez de cet aide pour lancer votre projet solaire !

Seules les prestations réalisées par des professionnels référencés sur le site : <https://www.professionnels-renoperformante69.org> sont éligibles.

Quel montant vous est attribué ?

À l'ouverture du contrat, un montant est crédité sur votre compte client, selon la puissance souscrite.

Puissance souscrite	Montant du compte
PS ≤ 300 kW	2 000 € (forfait)
300 < PS ≤ 600 kW	8 €/kW
600 < PS ≤ 1 200 kW	1 800 € + 5 €/kW
1 200 < PS ≤ 2 000 kW	4 000 € + 3 €/kW
PS > 2 000 kW	8 000 € (forfait)

À noter : le montant du compte est réduit de 20 % à partir de 2 ans après la signature du contrat.

Comment bénéficier des aides ?

1. Envoyez une demande écrite au délégataire, accompagnée d'un bon de commande détaillant la prestation et son montant.
2. Une fois la mission réalisée, fournissez un justificatif de paiement correspondant au bon de commande.
3. L'aide vous sera versée sous forme d'avoir sur votre facture.

Un bilan du compte (montant alloué, solde, date de validité) est disponible sur simple demande, et figure sur votre espace abonné.

S'informer

» Le site internet

Vous y trouverez des informations sur le fonctionnement du réseau, les énergies utilisées ou encore des chiffres clés. Ce site s'adapte automatiquement à tous les supports numériques (ordinateur, tablette, smartphone). Il sera mis à jour en fonction de l'actualité du réseau de chaleur.



contact.sudouestlyonnais@groupe-coriance.fr

» L'application mobile

Disponible en téléchargement gratuit sur **l'App Store** et **Google play**, ou accessible par un lien depuis le site internet, l'application **MON RESEAU CORIANCE** vous permettra de suivre en direct votre réseau : les actualités, les interventions en cours, les travaux, etc



» Votre réseau en direct

Les interventions en cours et à venir sur le réseau de chaleur sont référencées dans la carte du réseau disponible sur le site Internet ou via l'application mobile. **La carte géolocalise en temps réel** les interventions en cours sur le réseau de chaleur : travaux d'entretien, travaux de développement, etc.

» L'espace client

Un espace client pour les abonnés est disponible depuis votre navigateur internet sur le site



contact.sudouestlyonnais@groupe-coriance.fr

Ce service permet à tout moment et en quelques clics de :

Suivre votre consommation,

Suivre vos demandes,

Consulter et télécharger l'historique de vos consommations et de vos factures,

Effectuer toutes vos démarches en ligne.

(Espace accessible avec des codes personnalisés transmis à chaque abonné)

Contacts

Vous constatez une perturbation ?

Si vous constatez un problème de chauffage, vous devez informer votre gardien ou le gestionnaire de votre bâtiment : syndic, bailleur, conseil syndical. C'est à lui que revient la charge de vérifier si le problème porte sur votre logement, le réseau privé (bâtiment) ou le réseau public. Si la perturbation provient du réseau de chauffage urbain, le gestionnaire contacte l'exploitant du réseau sur le numéro de téléphone d'astreinte afin qu'un technicien réalise l'intervention.

1

Contactez le
gestionnaire de
votre bâtiment



2

Le gestionnaire contacte
l'exploitant du réseau de
chaleur et fait une demande
d'intervention

Nous contacter



Par mail : contact.
sudouestlyonnais@
groupe-coriance.fr



Par courrier : Immeuble
initial, 5 rue Simone Veil
69200 Vénissieux



Numéros d'astreinte
en cas de panne de
chauffage ou d'eau
chaude sanitaire

09 69 32 70 25
24/24

Le médiateur de l'énergie

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse
apportée par nos services vous disposez de
la possibilité de saisir le Médiateur National
de l'Énergie par internet sur:

energie-mediateur.fr

Ou par écrit à l'adresse suivante :
Médiateur national de l'Énergie,
Libre Réponse n°59252, 75443
Paris Cedex 09.

Contactez-nous

Vous avez une question sur la création du réseau, les modalités de raccordement ou vous souhaitez en savoir plus sur le projet, nous sommes à votre disposition :



contact.sudouestlyonnais@groupe-coriance.fr



chauffageurbain.sudouestlyonnais.grandlyon.com

**Chauffage
urbain**

MÉTROPOLE

GRAND

LYON

Sud-Ouest Lyonnais par

